



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mai 2025



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

SERM – création d'une SAS dont l'objet vise à la réalisation et l'exploitation d'un parking sur le site de Saint Eloi

Rapporteur :
Adjoint au Maire,
Guy REVERBEL



La commune de Palavas-les-Flots est actionnaire de la société d'économie mixte SERM. Cette dernière est lauréate d'un projet de construction et d'exploitation d'un parking silo de 320 places sur le site de Saint-Eloi (CHU de Montpellier).

Pour cette opération, la SERM s'associe avec TISSPARK (exploitation, maintenance) et SOGEA (travaux de construction).

Pour mener à bien ce projet, une nouvelle société (SAS) appelée ALTIS PARC sera créée.

Le Conseil Municipal de la commune de Palavas-les-Flots a approuvé la création de cette société.

Guy Reverbel est autorisé à voter pour et à signer les documents nécessaires.



DOMAINE ET PATRIMOINE

Utilisation de l'image du Phare de la Méditerranée par la Société Nouvelle de Distribution

Rapporteur :
Adjoint au Maire,
Guy REVERBEL



La société SND M6 a tourné fin avril des scènes de sa nouvelle série « Nouveau Jour » dans la commune, séduite par son paysage.

Le producteur souhaite utiliser l'image du Phare de la Méditerranée en générique d'ouverture.

Il est proposé d'autoriser gratuitement et sans limite de durée cette utilisation.

Le Conseil Municipal a voté cette autorisation et permis au Maire de signer les documents nécessaires.



DOMAINE ET PATRIMOINE

Don d'une maquette de voilier



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
Dominique MASSOT

Madame CESTARO souhaite faire don à la commune d'une maquette de voilier en bois (2,60 m x 0,35 m x 1,80 m), sans condition ni charge.

Le Conseil Municipal a approuvé cette donation et autorisé le Maire à signer les documents nécessaires.



DOMAINE ET PATRIMOINE

Don d'œuvres par l'artiste Alain LONGET



Rapporteur :
Premier Adjoint,
Jean-Louis GOMEZ

Alain LONGET, artiste reconnu (Meilleur Ouvrier de France, a exposé à l'Élysée et à New York), a déjà offert une sculpture monumentale à la commune en 2024. Il souhaite maintenant faire don d'une vingtaine d'œuvres supplémentaires qui sera exposée au Parc du Levant.

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette donation et à autoriser la prise en charge des frais (transport, hébergement, restauration) liés à cette démarche.



DOMAINE & PATRIMOINE

Convention d'utilisation d'une chanson avec l'artiste « KELMAX »



*Rapporteur :
Le Maire,*
Christian JEANJEAN

L'artiste KELMAX (Martial DABOUDET) a créé une chanson intitulée « Je Trace à Palavas », dédiée à la commune.

La commune souhaite l'utiliser pour sa communication et ses animations, dans le cadre du concept global imaginé avec l'agence ORPHAN PLANET.

L'artiste accorde une licence gratuite et exclusive d'utilisation, tout en conservant la propriété de l'œuvre.

Une convention avec l'artiste et un contrat avec l'agence préciseront les modalités d'usage.

Le Conseil Municipal a approuvé l'utilisation de la chanson et autorisé le Maire à signer les documents.



DOMAINE & PATRIMOINE

Renouvellement de l'occupation temporaire du domaine public concernant une antenne relais Free Mobile sur le Phare de la Méditerranée



*Rapporteur :
Conseiller municipal,*
Thierry MILOT

La convention d'occupation de l'antenne-relais, signée en 2013 pour 12 ans, arrive à échéance le 24 octobre 2025.

Une nouvelle convention de 12 ans renouvelable est proposée pour 15 m², avec une redevance annuelle de 19 700 € HT, augmentée de 2 % par an.

Le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle convention et autorisé le Maire à la signer.



DOMAINE & PATRIMOINE

Concession des plages naturelles sur la commune de Palavas-les-Flots – Avenant n° 3

Rapporteur :
Conseiller municipal,
Jérôme JEANJEAN



Il est proposé un avenant n°3 à la concession des plages naturelles de Palavas-les-Flots, apportant des modifications mineures sans changer le projet global.

Les principaux ajustements sont :

- Extension de la période d'occupation des plages de 6 à 8 mois (mars à octobre), mais non applicable en 2025.
- Autorisation encadrée d'événements culturels et sportifs (féria, festival, 24h Saint-Pierre...).
- Suppression de l'obligation d'installer des douches publiques, laissée au choix des exploitants.
- Transformation de la zone ZAM 5b pour y mettre un chalet de surveillance.

Le Conseil Municipal a approuvé ces modifications.



DOMAINE & PATRIMOINE

Délibération : Acte de gestion du domaine public – Convention financière N°CF/2024/075 entre Hérault Energie et la commune : opération d'enfouissement des réseaux n° 2021-0236-NB au lieu-dit les 4 Canaux

Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
Sébastien RIVES



Hérault Énergies doit réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, télécom) aux 4 Canaux à Palavas-les-Flots.

La commune avait déjà autorisé les études en 2022.

Le coût total des travaux est de 232 617,92 € TTC, dont 63 346,05 € de subvention d'Hérault Énergies.

Le reste à charge pour la commune est de 145 006,33 € TTC.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention financière, autorisé les travaux, et permis au Maire de signer les documents nécessaires.



URBANISME

4ème modification du Plan Local d'urbanisme – Délibération motivée décidant de ne pas réaliser une évaluation Environnementale sur avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

*Rapporteur :
Adjoint au Maire,*
Guy REVERBEL



La commune de Palavas-les-Flots engage la modification n°4 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de :

- Favoriser une évolution du zonage localisé pour permettre la densification d'un terrain à la Maison du Temps Libre.
- Améliorer la gestion d'une aire de carénage en limite de Mauguio-Carnon,
- Apporter plusieurs ajustements réglementaires mineurs (couleurs de façades, piscines, etc.).

Après consultation de l'Autorité Environnementale (MRAe), il est confirmé qu'aucune étude environnementale n'est nécessaire.

Le Conseil Municipal est informé que la commune est dispensée de réaliser l'étude environnementale, autorise le Maire à poursuivre la procédure, et précise que la modification sera soumise à enquête publique.



FINANCES LOCALES

Association « LIONS CLUB PALAVAS » – Installation de nichoirs dans le Parc du Levant A. Edouard et dans le jardin Saint- Pierre

*Rapporteur :
Le Maire,*
Christian JEANJEAN



Le LIONS CLUB de Palavas souhaite comme l'an dernier, installer des nichoirs au Parc du Levant A. Edouard et au Jardin Saint-Pierre pour favoriser la nidification des oiseaux.

Le Conseil Municipal a approuvé cette demande.



FINANCES LOCALES

Mobilisation nationale « semaine du muscle » – mise à disposition d'équipements publics

*Rapporteur :
Adjointe au Maire,*
Marie-Claude NOUGARET



Le 7 juin 2025, l'AFM-Téléthon, l'Institut Saint Pierre et la Fondation Saint Pierre organiseront une « Journée du muscle » sur la plage face à l'Institut, dans le cadre de la Semaine nationale du Muscle.

Objectif : sensibiliser la population sur l'importance de la santé musculaire.

Ils demandent le soutien matériel et politique de la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé ce soutien et autorisé le Maire à mobiliser les moyens nécessaires.



FINANCES LOCALES

Mise à disposition gratuite d'un emplacement au profit des « Scouts et Guides de France de Carpentras »



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
René LOPEZ

Les Scouts et Guides de France de Carpentras demandent un emplacement pour planter 5 tentes les 14 et 15 juillet 2025, lors d'un camp itinérant (20 jeunes et leurs encadrants).

Il est proposé de leur mettre gratuitement à disposition un espace au stade Louis Baumes, avec accès aux sanitaires et douches.

Le Conseil Municipal a approuvé cette mise à disposition gratuite.



FINANCES LOCALES

Mise à disposition gratuite d'un équipement public au profit de l'association de football de Palavas : « Centre Éducatif Palavasien »



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
René LOPEZ

L'association de football Centre Éducatif Palavasien demande à la commune la mise à disposition gratuite du bungalow au stade Louis Baumes, pour en faire des vestiaires pour l'équipe féminine.

Le Conseil Municipal a approuvé cette mise à disposition pour un an et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.



FINANCES LOCALES

Adhésion au groupe « villes et villages où il fait bon vivre »

Rapporteur :
Adjoint au Maire,
Michel ROZELET



L'association « Villes et Villages où il fait bon vivre » qui évalue les communes selon divers indicateurs a classé Palavas-les-Flots 1^{ère} commune de l'Hérault où il fait bon vivre dans sa catégorie de population.

Afin de bénéficier du label, il est proposé au conseil municipal l'adhésion à cette association.

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion et autorisé le Maire à signer les documents nécessaires.



FINANCES LOCALES

Subvention au profit de l'association « Palavas Pétanque »

Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
René LOPEZ



Il est proposé d'accorder une subvention de 8000€ à l'association « Palavas Pétanque » pour l'organisation des masters de pétanque les 4 & 5 août.

Le Conseil Municipal a approuvé cette aide financière.



FINANCES LOCALES

Subvention au profit de l'association « Les parents d'élèves de l'école Louis Pasteur « Les Môm'en commun »

*Rapporteur :
Adjointe au Maire,*
Emmanuelle ARNOLD-PHILIPPOT



L'association « Les Môm'en commun » (parents d'élèves de l'école Louis Pasteur) demande une subvention de 1 500€ pour financer des activités festives et culturelles pour les élèves et leurs familles, renforcer le lien entre parents, élèves et enseignants, et organiser des actions au profit des enfants.

Le Conseil Municipal a approuvé cette subvention et autoriser le Maire à signer les documents et engager la dépense.



FINANCES LOCALES

Subvention au profit de l'association « La Palette palavasienne »

*Rapporteur :
Le Maire,*
Christian JEANJEAN



Le Conseil Municipal a approuvé une subvention de 300€ au profit de l'association « La Palette Palavasienne » pour acheter du matériel de peinture.



FINANCES LOCALES

Mise à disposition gratuite d'équipements publics et gratuité de l'occupation du domaine public au profit de la prud'homie des pêcheurs

Rapporteur :
Conseiller municipal,
Anthony BENEZETH



Dans le cadre de la création d'une conserverie de poissons en partenariat avec la Région Occitanie, la Prud'homie des pêcheurs de Palavas-les-Flots souhaite inaugurer les nouveaux locaux du Tenchadou.

Le 6 juin 2025, une dégustation des conserves de la pêche sera organisée, avec un apéritif offert.

L'association demande la mise à disposition gratuite de tables et de chaises, ainsi que l'occupation temporaire du domaine public pour l'événement.

Le Conseil Municipal a approuvé ces demandes de gratuité.



FONCTION PUBLIQUE

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEANJEAN



Depuis 2 ans, la commune s'est dotée d'une apprentie au sein du service communication. Cette expérience a été bénéfique tant pour la commune que pour l'apprentie qui a pu acquérir des compétences professionnelles.

Fort de cette expérience, la commune souhaite renouveler son engagement pour la jeunesse en prolongeant son contrat d'une année jusqu'à l'obtention de son diplôme.

Le Conseil Municipal propose de commencer un contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire 2025, pour un poste de chargé de communication avec un diplôme de Bachelor 3 sur 1 an et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires, y compris le contrat et les conventions avec le centre de formation.



Ville de
PalavaslesFlots